

BLAGNAC

QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel N°2

*Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac
Siège Social - 7, rue Bacquié Fonade - 31700 BLAGNAC*

BLAGNAC : UNE PETITE COMMUNAUTE RURALE AU MOYEN AGE

La communauté de Blagnac -«villa Sancti-Petri de Blanhaco» dans les textes anciens- apparaît assez furtivement dans l'histoire en juillet 1098 lors d'une donation faite au chapitre de Saint-Sernin, par le comte de Poitiers, Guillaume, qui s'efforçait alors de faire reconnaître les droits de sa femme, Philippa, sur le Comté de Toulouse. En cette occasion, le comte pour se concilier les chanoines, leur cédait en toute propriété «le village de Saint-Pierre de Blagnac, situé sur les rives de la Garonne, avec son église et toutes ses dépendances, hommes, femmes, maisons, bois, prés, eaux et moulins».

Confirmée à plusieurs reprises au cours des XII^e et XIII^e siècles par les comtes de Toulouse de la Maison de Saint-Gilles et par leurs successeurs, les rois de France, cette donation fut remise en question au début du XIV^e siècle. Chef-lieu d'une importante châellenie, la ville fut alors donnée en fief, en 1307, à un certain Géraud Balène, originaire de Figeac, surintendant des finances de la sénéchaussée de Toulouse et d'Albi pour y lever les subsides accordés au roi par les Etats de Languedoc pour faire face aux lourdes dépenses de la guerre de Flandres. A la suite d'abus commis dans l'administration de la sénéchaussée, le fief de Géraud Balène fut soumis quelques années plus tard à une enquête générale dont les opérations débutèrent le 7 mai 1321.

LA COMMUNAUTE VILLAGEOISE

Malgré la nature fragmentaire des sources disponibles -donation de 1098 ; une vingtaine d'actes dispersés des XII^e et XIII^e siècles en faveur du chapitre de Saint-Sernin ; enquête de 1321- on peut se faire une idée assez précise des conditions d'existence de la population.

Comme beaucoup de communautés rurales de la région, Blagnac a bénéficié progressivement d'une assez large autonomie inscrite dans une charte de coutumes ou de franchises. Ce texte, que Bertrand Lavigne avait consulté au début du XIX^e siècle, aurait disparu dans l'incendie de la mairie en 1836. Il est, dans ces conditions, difficile d'en préciser la date -mais elle ne saurait, selon toute vraisemblance, être antérieure à la fin du XIII^e siècle- et la teneur exacte.

Cette autonomie relative est confirmée par l'existence d'un corps municipal, existence attestée par l'enquête de 1321. Au début du XIV^e siècle, Blagnac est, comme la plupart des villes du Comté de Toulouse, une ville de «Consulat». Les habitants désignaient donc une administration municipale qui, en accord avec les agents du seigneur, les bayles et les sergents, assurait la vie de la communauté. Les structures de cette administration municipale paraissent, à cette date, définitivement en place. Elles perdureront, selon des modalités qui ont assez fréquemment varié dans le temps, jusqu'à la Révolution de 1789.

L'Assemblée générale des chefs de famille était théoriquement réunie pour toutes les décisions importantes. Selon une coutume courante dans la région, l'Assemblée se tenait dans le cimetière ou, en cas de mauvais temps, dans l'église paroissiale voisine. Elle pouvait désigner un syndic, chargé de représenter et de défendre en justice les intérêts de la communauté. Mais l'autorité effective appartenait, en réalité, à l'oligarchie restreinte des prud'hommes qui désignait, en accord avec les autorités seigneuriales, des consuls et des jurats pour expédier les affaires courantes.

La pauvreté des textes ne permet pas de fixer leurs prérogatives exactes. Mais, par comparaison avec les communautés voisines, on peut admettre qu'ils disposaient de larges pouvoirs sur le plan administratif et judiciaire. Responsables devant l'Assemblée générale et les prud'hommes, les consuls géraient les problèmes de la communauté. Au moins une fois par an, ils devaient faire contrôler l'état des chemins et des rivières. Ils avaient seuls le droit de police et pouvaient faire afficher «à son de trompe» des règlements ayant force de loi. Chargés du contrôle des marchés, ils surveillaient les poids, les mesures et les balances et pouvaient condamner sur le champ les contrevenants à de très lourdes amendes.

Les textes permettent également de préciser l'évolution au cours du temps du statut des personnes. Dans les actes les plus anciens, les tenanciers des exploitations agricoles sont désignés sous l'expression habituelle «d'hommes de Saint-Sernin». Il s'agit donc de serfs, soumis à la dîme sous forme de travail -corvées de labours et charrois- ou de redevances en nature et en argent. A côté d'eux, cependant, subsistaient des petits propriétaires installés sur des terres libres ou «alleux». Toutefois, tous étaient soumis au «ban» -ou droit de commandement- de l'abbaye, en particulier en ce qui concernait la date de moissons et des vendanges.

En avril 1298, Philippe le Bel accordait à l'ensemble des habitants de la sénéchaussée de Toulouse et d'Albi, par lettres-patentes datées de Paris, l'abolition perpétuelle de la servitude de corps et des obligations qui y étaient attachées. Il n'y a pas de raison de douter que les habitants de Blagnac aient bénéficié de ces nouveaux privilèges. La grande enquête de 1321 confirme cette évolution. Les habitants du village sont désormais des hommes libres, dont les privilèges sont garantis par la charte de franchises dont nous avons déjà parlé. La plupart disposait d'ailleurs d'une assez confortable aisance.

LA DIVERSITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Car les activités économiques de la communauté blagnacaise étaient riches et variées. Comme dans la plupart des villages de la région, l'agriculture fournissait l'essentiel des revenus de la population. Mais des activités complémentaires se sont développées assez rapidement.

L'enquête de 1321 permet une analyse intéressante du paysage agricole et des techniques agraires de l'époque. Les terres cultivées selon le principe de l'assolement biennal, blé-jachère, occupaient la plus grande partie du terroir. Les céréales -le froment, mais aussi des céréales secondaires comme l'épeautre, l'orge ou l'avoine- représentaient la base de l'alimentation. Mais on est frappé par l'importance des terres transférées à la viticulture, en particulier sur les sols riches de boulbène de la terrasse inférieure. Les mentions de «jeunes vignes» se multiplient dans la seconde moitié du XIII^e siècle et l'enquête de 1321 révèle que le vin représentait un apport essentiel pour les paysans, car sa vente sur les marchés des environs et à Toulouse fournissait d'importantes rentrées d'argent, précieuses à une époque où s'imposait l'économie monétaire. C'est dans le même souci que se sont intensifiées progressivement les cultures «artisanales», le lin et le chanvre et, plus tardivement, le pastel.

L'élevage tenait également une place importante. Pratiqué sur les «vaines pâtures» communautaires, il assurait l'existence d'un important cheptel bovin, mais aussi l'élevage très recherché du cheval. Les défrichements, très précoces dans la région, expliquent la disparition -signe d'une incontestable richesse- des friches et des bois. Seuls avaient été maintenus les «ramiers» des rivages de la Garonne et du Touch. Ceux-ci constituaient, comme les prairies naturelles des zones inondables, des terres communes laissées à la disposition de tous.

Très tôt, les textes révèlent des activités complémentaires, liées à l'exploitation de la Garonne. Dès 1098, nous l'avons vu, sont signalés des moulins. Ceux-ci semblent s'être multipliés au cours du XII^e siècle. Comme au gué du Bazacle à Toulouse, il s'agit de moulins-flottants, installés sur des «paissières», digues de pierres, de terre et de branchages,

barrant plus ou moins largement le fleuve et permettant de canaliser le courant et d'en renforcer l'efficacité. D'après Bertrand Lavigne, tout habitant de Blagnac pouvait «tenir un moulin sur la Garonne» à condition de verser chaque année «pour droit de rivage» douze deniers toulousains. La construction de ces «paissières» permettait également la constitution de plans d'eau calme où les habitants avaient le droit de pêcher du poisson ou de conserver des anguilles.

Ces activités, liées à l'origine à la production céréalière de la région, ont pris rapidement une très grande ampleur. Elles expliquent, au moins en partie, le développement d'un port et d'un bac, sur l'emplacement du terrain occupé, plus tard, par le couvent des trappistines. Devenu insuffisant, ce «port vielh» fut dédoublé en 1339, les consuls ayant obtenu du roi, par lettres-patentes en date du 24 février, l'aménagement d'un port et d'un bac en amont, tout près du confluent du Touch. Cette concession était faite moyennant le paiement d'une somme de 200 livres tournois et le versement régulier du tiers du produit du bac, les deux autres tiers restant à la communauté.

LA VILLE DE BLAGNAC AU MOYEN AGE

Il n'est pas très facile aujourd'hui de se faire une idée exacte de la physionomie de la ville au Moyen Age. L'étude des vestiges archéologiques et des cadastres anciens avait permis à Bertrand Lavigne de proposer «une vue cavalière de Blagnac» vers 1320. Cette vue a été reprise par Monsieur Guy Eché dans «Blagnac : ville et village», publié en 1985.

Les maisons du village se tassaient de façon assez désordonnée autour de l'église et du cimetière. Les deux monuments principaux du village étaient, au Nord-Ouest, la maison seigneuriale à plusieurs étages, construite par Géraud Balène au début du XIV^e siècle, et un petit prieuré dédié à Notre-Dame du Port, édifié au Sud-Ouest de la ville dès 1144.

L'ensemble de la ville était enfermé dans une muraille construite à la veille de la guerre de Cent Ans. L'enquête de 1321 autorise à affirmer que sa construction a été assurée par Géraud Balène lui-même. Les derniers éléments importants n'ont été démantelés qu'en 1831. Cette enceinte était constituée d'un talus de terre de deux mètres d'épaisseur sur lequel s'appuyait un mur extérieur en bonne maçonnerie de briques. Ce mur, de dix mètres de haut au-dessus du large fossé qui le précédait, était crénelé et renforcé de petites tours ou échauguettes. Il était percé de deux portes à herse et pont-levis, l'une au Nord, appelée «porte de Garonne», l'autre, dite du Touch, au Sud-Ouest.

Alain LAURET